



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juin 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du développement social

Troisième session

Bangkok, 18-20 août 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'orientation du programme et des produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017

Examen de l'orientation du programme et des produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient les propositions d'orientation pour l'élaboration du programme de travail dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017, qui relève du sous-programme 6 du programme 16 relatif au développement économique et social en Asie et dans le Pacifique. Les orientations proposées s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du sous-programme pour la période biennale 2016-2017, qui a été présentée au Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission le 23 janvier 2014 et approuvée par la Commission à sa soixante-dixième session le 23 mai 2014.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Priorités de fond	1
II. Orientations du programme.....	2
Annexe	
Le cadre stratégique 2016-2017, tel qu'approuvé par la Commission à sa soixante-dixième session, le 23 mai 2014.....	6

I. Priorités de fond

1. Pour aider les États membres de la région Asie-Pacifique à s'adapter aux nouvelles tendances dans le domaine du développement social, notamment aux défis liés au renforcement des inégalités, il est proposé de

* E/ESCAP/CSD(3)/L.1/Rev.1.

définir les priorités de fond dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016 à 2017 comme suit:

- a) Répondre au défi de l'évolution de la situation démographique;
- b) Promouvoir l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les groupes socialement vulnérables;
- c) Renforcer la protection sociale et favoriser des emplois décents pour tous.

2. Les priorités ci-dessus sont alignées sur le cadre stratégique au titre du sous-programme 6 du programme 16 sur le développement économique et social en Asie et dans le Pacifique présenté au Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) le 23 janvier 2014 et approuvé par la Commission le 23 mai 2014. Le cadre stratégique est reproduit à l'annexe du présent document afin d'en faciliter la consultation par le Comité.

3. Ces priorités de fond devront faire l'objet de travaux de recherche et d'analyse qui constitueront une base solide pour la mise en place d'une plateforme de savoir régionale de nature à renforcer les capacités des institutions dans la région Asie-Pacifique. La CESAP mettra à profit sa fonction fédératrice pour faire en sorte que les conclusions des analyses et des recherches de fond du secrétariat contribuent aussi à l'élaboration de normes et règles régionales permettant de surmonter les difficultés liées au développement social dans la région.

II. Objet du programme

4. Conformément aux priorités de fond ci-dessus et aux modalités de mise en œuvre, il est proposé d'axer les programmes sur les domaines suivants pendant la période biennale 2016-2017.

a) Recherche et analyse

i) La priorité sera accordée au renforcement des données de référence sur des questions liées à l'accroissement des inégalités et des vulnérabilités sociales, l'objectif étant de soutenir les États membres dans leurs efforts de consolidation du pilier social du développement durable. À cette fin, le secrétariat entreprendra des travaux de recherche et d'analyse et concevra des produits axés sur le savoir, notamment une base de données contenant des indicateurs sur la population et la situation socioéconomique pour la région Asie-Pacifique. Une version améliorée de la «boîte à outils de protection sociale» - plateforme de connaissance en ligne conçue pour aider les États membres à édifier des systèmes de protection sociale plus solides et plus complets - sera créée afin de prendre en compte les paramètres nationaux propres aux pays;

ii) Des publications analytiques mettant l'accent sur les questions clés du développement social dans la région seront produites. Elles porteront notamment sur les thèmes suivants:

- a) «Libérer le potentiel que représentent les jeunes», qui étudiera les liens entre l'exclusion des jeunes et le développement durable dans la région.
- b) Les incidences économiques du vieillissement de la population dans la région Asie-Pacifique et les moyens de tirer

parti du «deuxième dividende démographique» en examinant les conséquences actuelles et futures du vieillissement de la population sur le marché du travail et en identifiant les politiques permettant de tirer parti du deuxième dividende démographique;

c) Le «Rôle dynamique de transformation joué par les femmes», qui portera sur la nature et le rôle dynamique de transformation que jouent les femmes et leur contribution à la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes et de développement inclusif et durable;

d) «Faire une place à chacun: améliorer l'accessibilité des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique», qui examinera, entre autres choses, le coût de l'exclusion des personnes handicapées;

iii) Seront également élaborés des documents de travail et d'orientation sur des questions clés du développement social qui ont un impact sur les inégalités et les vulnérabilités dans la région, notamment les mesures de protection sociale visant à réduire les inégalités et les vulnérabilités, et les mécanismes d'aide au revenu, comme les pensions pour les personnes âgées, mais aussi l'égalité entre les sexes, et l'autonomisation et le rôle moteur des femmes dans le domaine économique. Des matériels techniques sur les jeunes, le vieillissement, les migrations internationales et le VIH seront également produits. De plus, des enquêtes et des projets de recherche innovants seront réalisés afin de disposer d'éléments concrets nécessaires à l'élaboration des politiques;

iv) Le périodique *Asia-Pacific Population Journal* continuera d'être publié afin d'encourager les travaux de recherche sur les questions de population et de développement et de fournir ainsi une base d'éléments probants pour l'élaboration de politiques démographiques dans la région. *Disability at a Glance*, une publication récurrente qui donne un aperçu régional des politiques et pratiques en matière de handicap et fournit des données et des informations sur les pays, sera aussi produite pour aider à la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à « faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

b) Activités intergouvernementales et fixation de normes

Les efforts porteront essentiellement sur le renforcement du rôle de l'Asie-Pacifique en vue de créer un consensus intergouvernemental sur la mise en œuvre accélérée des engagements convenus sur les plans international et régional. En prenant pour base des activités intergouvernementales de recherche et d'analyse des données factuelles et les conclusions des programmes de renforcement des capacités, le secrétariat essaiera de renforcer les normes et règles convenues au niveau régional afin de promouvoir le développement inclusif et durable. Les principales conférences intergouvernementales d'examen qui auront lieu pendant la période biennale 2016-2017 sont énumérées ci-après:

i) *Examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées*, qui devrait faire le point sur les progrès accomplis et ceux restant à faire dans la réalisation des engagements contenus dans la *Stratégie d'Incheon* visant à « faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique ;

ii) *La Conférence intergouvernementale Asie-Pacifique sur le renforcement de la participation des jeunes et des politiques inclusives*, qui devrait déboucher sur l'adoption d'un document de consensus énumérant les priorités et actions régionales propres à répondre aux besoins des jeunes et à favoriser leur participation à l'élaboration des politiques;

iii) *Le troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique*, qui devrait permettre de faire le bilan des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région. Ces conclusions régionales devraient contribuer à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre du plan en question et servir de base à l'élaboration d'un cadre régional pour des actions et des stratégies de préparation au vieillissement rapide de la population de la région Asie-Pacifique.

c) Coopération technique

Le secrétariat entreprendra une série de projets de coopération technique pour répondre aux besoins régionaux dans un cadre de coopération régionale. Les modalités de mise en œuvre seront axées sur le renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, le partage des connaissances, la formation et les échanges de bonnes pratiques. Les résultats des projets viendront éclairer les travaux analytiques et intergouvernementaux du secrétariat.

i) Les capacités des États membres de dégager les grandes tendances et dynamiques démographiques de la région et d'y faire face seront ainsi renforcées, notamment par la mise en œuvre d'activités de coopération technique permettant de mieux connaître la contribution économique des migrants dans les pays d'origine et d'accueil, de mieux protéger les droits des migrants et d'améliorer les statistiques sur les migrations internationales. Des activités de coopération technique seront aussi entreprises pour donner les moyens aux institutions nationales de promouvoir et de protéger les droits des personnes âgées. De plus, les capacités des États membres de mettre en œuvre des politiques adaptées en faveur de la jeunesse et d'accroître la participation des jeunes au développement inclusif et durable seront également renforcées;

ii) Les capacités des États membres d'élargir la protection sociale tout au long de la vie seront renforcées, s'agissant notamment des personnes âgées et des personnes vivant avec le VIH ou affectées par le VIH;

iii) Les capacités seront renforcées pour accélérer la réalisation des engagements internationaux portant sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de celles-ci, notamment leur autonomisation économique et leur rôle moteur dans ce domaine dans la région Asie-Pacifique.

d) Coordination avec d'autres entités des Nations Unies pour créer des synergies et des complémentarités et concrétiser l'objectif d'unité d'action des Nations Unies:

En tant qu'instance assurant la présidence du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, le secrétariat continuera de promouvoir la cohérence et les synergies

dans l'action du système des Nations Unies en matière de développement social. Le secrétariat assurera la coprésidence des Groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination et contribuera à leurs travaux, qu'il s'agisse du Groupe de travail thématique sur les questions de migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, du Groupe de travail thématique sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes ou du Groupe de travail thématique sur la jeunesse du Mécanisme de coordination régionale et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le secrétariat continuera de coopérer avec les entités concernées dans la planification commune et la mise en œuvre conjointe des activités, s'il y a lieu, afin de renforcer l'impact des activités des Nations Unies dans le secteur social en Asie et dans le Pacifique.

Dans tous les volets du programme, le secrétariat s'emploiera à faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tout en tenant compte de l'impact variable des tendances et politiques du développement social selon le sexe.

Annexe

Le cadre stratégique 2016-2017, tel qu'approuvé par la Commission à sa soixante-dixième session, le 23 mai 2014^a

Sous-programme 6 Développement social

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération régionale pour bâtir une société intégrée qui assure la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales pour répondre aux tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique	a) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes ii) Pourcentage de participants ayant amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur le vieillissement de la population, la migration et le développement, l'épanouissement des jeunes et d'autres questions relatives à la population, notamment au regard de l'égalité des sexes iii) Nombre d'initiatives prises par les États membres par référence à des cadres régionaux pour promouvoir les politiques et les programmes en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes
b) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de consolider les systèmes de	b) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_5231

